

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2023/3/48

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux mars deux-mille vingt-trois.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémie, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

BOREL Christian, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, RENNOY Bernard, ROUX Lionel et SAUMONT Catherine.

Procurations :

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc

Mme SAUMONT Catherine donne procuration à M. CESTER Francis

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour l'aménagement de deux aires de covoiturage multimodales (La Bâtie-Neuve et Rousset) et l'aménagement du parking de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance - Modification du plan de financement

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021-3-5 du 29 avril 2021 validant l'implantation des aires de covoiturage à aménager sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération n°2022-7-30 du 13 décembre 2022 relative au déploiement du service de mobilité partagée Mobicoop /RezoPouce à l'échelle du Département des Hautes-Alpes ;

Vu les règles d'éligibilité du dispositif « Fonds Vert » du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires ;

Il est nécessaire de modifier le plan de financement prévu à la délibération n°2023-2-10 du conseil communautaire du 15 février 2023 :

DÉPENSES		RECETTES	
Intitulés	Montant HT	Intitulés	Montant HT
Bâtiment communautaire CCSPVA	10 505,00 €	Alvéole + (25,84%)	14 596,00 €
Aire de Rousset	12 853,00 €	Fond Vert (28,32%)	16 000,00 €
Aire de La Bâtie Neuve	13 132,00 €	DSIL (25,84%)	14 596,00 €
Signalétiques verticales	2 000,00 €	CCSPVA (20%)	11 298,00 €
Signalétiques horizontales	2 000,00 €		
Génie Civil	16 000,00 €		
TOTAL DÉPENSES	56 490,00 €	TOTAL RECETTES	56 490,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le président à adresser l'ensemble des demandes de subvention nécessaires au financement du projet ;
- Autorise Monsieur le président à signer toutes les pièces et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 mars 2023
Et de la publication, le 04 avril 2023

Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.